



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2018



## Document d'informations à transmettre à votre Comptable

La Taxe d'Apprentissage est un impôt se montant à 0,68 % des salaires bruts de l'année civile écoulée, représentant la participation des entreprises à la formation professionnelle initiale. Les entreprises peuvent s'en acquitter par des versements à leur O.C.T.A. au bénéfice des écoles et établissements habilités de leur choix.

Raison sociale de l'entreprise : .....

Adresse complète : .....

Tél. : .....

Code NAF : .....

N° Siret : .....

Souhaite verser sa taxe d'apprentissage 2018 à

Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé

32 avenue Becquerel  
ZI TOULON EST  
BP 074  
83079 TOULON CEDEX 9

**N° Siret** : 130 016 561 000 16 Code APE 8412Z

**N° de déclaration d'activité** : 93.83.04918.83

**Code UAI** : 0831059A

L'IFPVPS est habilité à percevoir la part hors-quota (barème) dans les catégories A et B.

Signature du Chef d'entreprise